

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT Bernard (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absents excusés : Monsieur TONNEAU, Madame DANDOIS.

Absents : Monsieur BRAILLY, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/4 : AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2018-011 dédiée à la rénovation et requalification des voiries et espaces publics.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La Ville de DENAIN est engagée dans un ambitieux programme de travaux de rénovation et requalification de voiries et des espaces publics.

La réalisation de ce programme étant pluriannuelle, le Conseil municipal a budgété le financement de ces opérations d'investissement placées sous sa maîtrise d'ouvrage par le biais de la procédure des autorisations de programme – crédits de paiement.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentant la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 3 du 10 octobre 2024, l'autorisation de programme n° 2018-011 a été réajustée et se présente aujourd'hui comme suit :

	Exercice 2018-2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dépenses	5 675 517,06 €	698 409,15 €	960 428,18 €	368 097,09 €	2 628 229,78 € (dont report 2023 : 266 229,78 € et NI 2024 : 2 362 000 €)
10 330 681,26 €	54,94 %	6,76 %	9,30 %	3,56 %	25,44 %

.../...

Il est proposé de prolonger l'Autorisation de Programme dédiée à la rénovation et requalification des voiries et espaces publics pour 2025 avec une enveloppe prévisionnelle de 1 500 000 € TTC.

	Exercice 2018-2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses 11 721 189,30 €	6 373 926,21 €	960 428,18 €	368 097,09 €	1 773 316,47 €	2 245 421,35 € (dont report 2024 : 745 421,35 € et NI 2025 : 1 500 000 €)
	54,4%	8,2 %	3,1%	15,1%	19,2 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROLONGER** la durée de l'autorisation de programme en 2025.
- **DE VALIDER** le montant nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2018-011 fixé à 11 721 189,30 €.
- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiements.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire
A.L. DUFOUR-MONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....